

LE TERNAY

PARCOURS SANS TUER CARNASSIER

Un siècle et demi que l'industriel Etienne de Canson imaginait la construction du barrage du Ternay, afin d'assurer une alimentation régulière en eau des usines papetières.



PETITES ASTUCES :



Les leurres artificiels coloris perche fonctionne très bien pour le brochet mais comme souvent, il faut aussi faire preuve d'observation pour réussir !

Depuis 153 ans, les eaux pures et cristallines du Pilat alimentent cet édifice, jamais vidangé.

Pêcheurs de camassiers, vous y trouverez, en densité moyenne, gros chevesnes (très difficiles à leurrer), perches, sandres et brochets. Ces populations jouissent d'un biotope riche en poissons blancs, écrevisses et batraciens.

Mais ici, les "frénésies" sont rares et l'humeur des camassiers très changeante, ce qui ne vous facilitera pas la tâche !

Pourtant, des spécimens record y sont parfois capturés...perche 57 cm, sandre 1.12 m ou encore brochet dépassant les 1.3 mètre !

Dans ces eaux froides et claires et avec une forte fréquentation des berges par les nombreux promeneurs, les plus fins pêcheurs sauront, en fonction des saisons, de l'orientation des vents et de la luminosité, trouver les postes prometteurs les plus rentables.

Mais comme bien souvent, au bord de l'eau, il faudra faire preuve d'observation, de persévérance et d'adaptation pour réussir au barrage du Ternay; et ne jamais perdre de vue que pour attraper des poissons, il faut pêcher et pêcher encore...à vos cannes.

Depuis le 1er janvier 2012, la rive droite du lac du Ternay, située entre les deux réserves, est un parcours "sans tuer" (no-kill). Sur ce linéaire, la pêche des camassiers devra se pratiquer uniquement aux leurres artificiels (vifs et mort manié interdits) et chaque prise devra être remise à l'eau avec toutes les précautions d'usage.

LOCALISATION :

Itinéraire :

En venant d'Annonay, par la D206 puis la D306.

Communes :

ST MARCEL LES ANNONAY

Parcours balisé :

La limite amont et en aval de la réserve agréée.

La limite aval est 50 m en amont de la digue du barrage du Ternay.

AAPPMA :

« La Gaule Annonéenne »

07100 ANNONAY

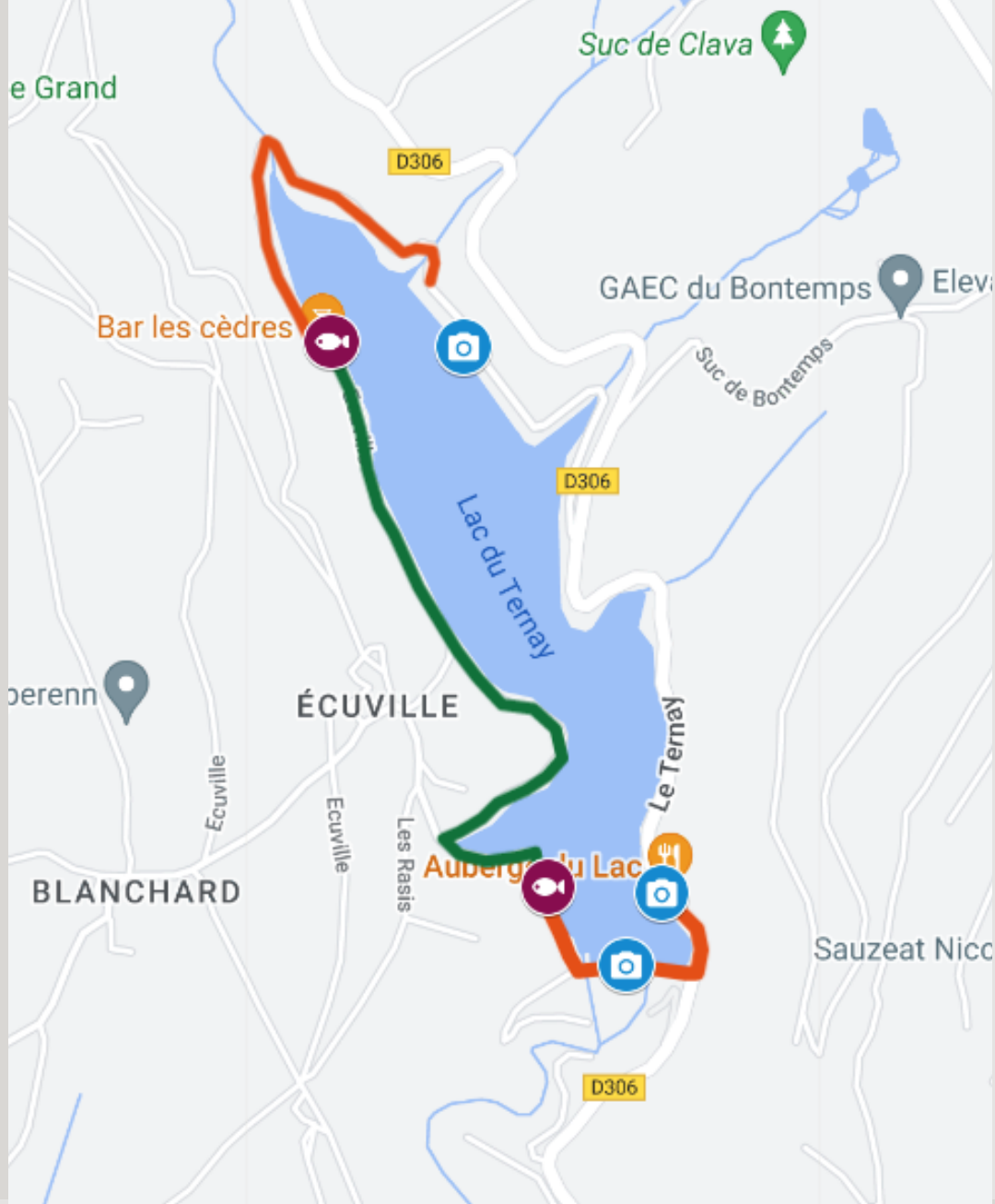
Tél : 06 08 02 42 49

E-mail :

frederic.de.angelis@orange.fr

Site Internet :

www.annonay-peche.com



INFORMATIONS :

Vente de carte :

Office de Tourisme à Annonay

Tabac à Annonay

Tabac à Serrières

Maison de la Presse à Boulieu-les-Annonay

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours : « Sans tuer »

Type de pêche autorisée : Toutes techniques (sauf vifs et poissons morts)

Cours d'eau : Le Ternay

Catégorie piscicole : 2ème catégorie

Peuplement piscicole : Poissons blancs, Perche, Sandre, Brochet

Type de gestion : Halieutique

Ouverture : Du 1er janvier au 31 décembre

Réglementation :

Le nombre maximum de carnassiers (brochet, sandre, perche) autorisé par pêcheur et par jour est fixé à zéro (0). Les carnassiers capturés doivent immédiatement être remis à l'eau. Pour la pêche aux carnassiers, seuls les leurres artificiels sont autorisés. Navigation bateaux de tous types interdit